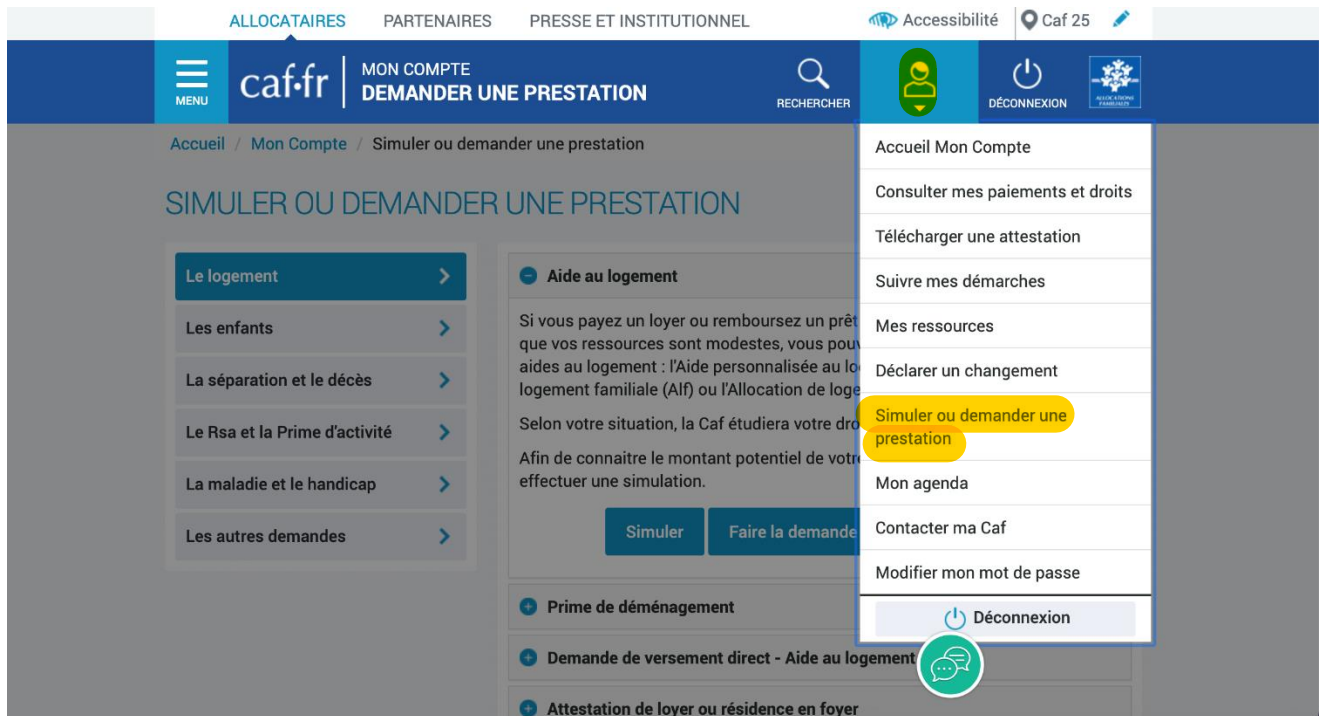


Pour le complément libre choix de mode de garde CMG, vous pouvez retrouver les démarches à suivre sur le site de la CAF ou depuis votre compte CAF, vous pouvez effectuer la démarche en allant comme sur les images suivantes:

- sur le bonhomme de votre compte: simuler ou demander une prestation:



- puis sélectionner les enfants et le nom de l'allocation "complément libre choix du mode de garde" et "faire une demande"

